© Brittany Burns

SYNTHÈSE ÉTUDE 2024-2025

STRATÉGIE RÉGIONALE ESS 2024

JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE : VERS UNE ALIMENTATION CHOISIE PAR LES CONSOMMATEURS ?

Diagnostic et perspectives

Bretagne

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Constats & enjeux

Si la Bretagne, avec les Pays de la Loire, est une région moins touchée par la pauvreté et les inégalités, avec - **11,2% de la population sous le seuil de pauvreté**[1] - elle n'a pas échappé aux crises successives (financières et sanitaires). **Les principaux réseaux de l'aide alimentaire bretons ont enregistré entre 2021 et 2022 une augmentation de plus de 50% de bénéficiaires**[2].

En 2021, **l'aide alimentaire représentait 664 millions d'euros** de financements, dont 48% par le biais de défiscalisation d'invendus pour les dons alimentaires[3]. Ces dons sont en baisse, entre autres depuis le déploiement de rayons anti-gaspi, mais surtout ne correspondent pas toujours aux besoins ou ne sont plus en état d'être distribués : 38 000 tonnes de denrées soit 182 millions d'euros auraient ainsi été jetées en 2022[4].

Au-delà du réseau d'aide alimentaire structuré et réglementé à l'échelle européenne, nationale et locale, **le sujet de l'alimentation revêt plusieurs enjeux : démocratiques intégrant la question de la participation des citoyens à notre système alimentaire, sociaux (accès aux droits), mais aussi les liens entre alimentation, santé et environnement.**

Dans ce cadre, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), historiquement très investie dans le champ de l'agriculture, de l'alimentation et plus particulièrement de l'aide alimentaire, prend toute sa part pour apporter des solutions et favoriser une synergie vers un changement de paradigme agricole et alimentaire. En Bretagne, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (Cress) a souhaité investir ce sujet afin d'identifier et mettre en mouvement des leviers concrets d'action des acteurs ESS, en particulier auprès des collectivités bretonnes.

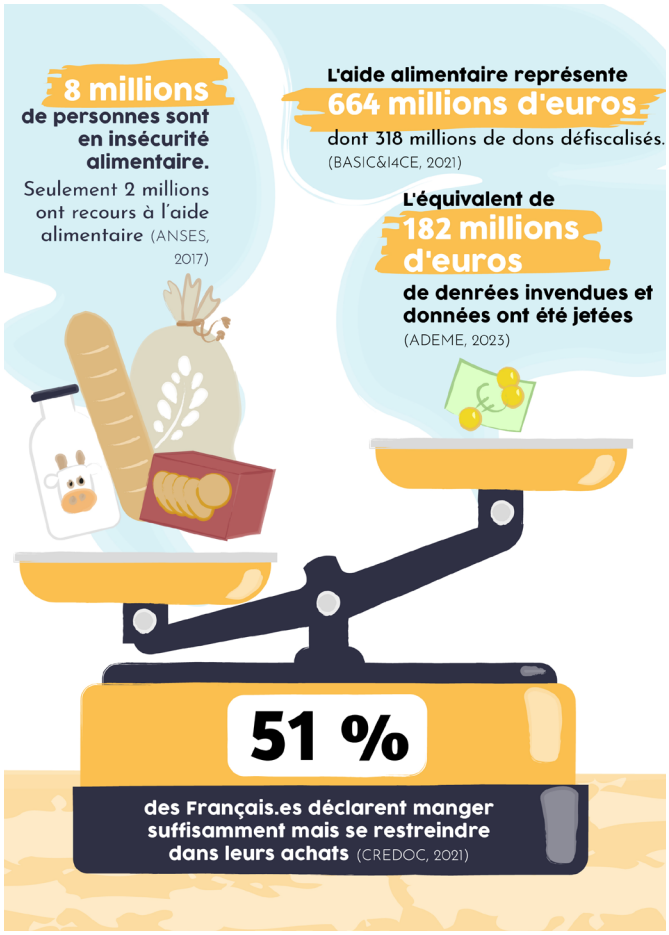

[1] *INSEE, 2023*
[2] *Conseil régional de Bretagne, 2023*
[3] *Basic et I4CE, 2021*
[4] *Quelles solutions pour un don alimentaire de qualité ?- Ademe, 2023*

ÉDITOS

Gaëlle Le Stradic
Conseillère régionale déléguée à l'ESS

Claire Muzellec
Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne

« On n'a plus le droit ni d'avoir faim, ni d'avoir froid ». Ce refrain bien (tristement) connu des Restos du Cœur met en lumière les difficultés qui touchent le quotidien de Français·e·s.

Cette initiative comme celles d'autres d'associations, aussi louable soit-elle, n'a jamais été pensée comme devant être pérenne. Le défi d'aujourd'hui n'est pas de reconduire sans réflexion ce soutien, pourtant indispensable, mais bien de penser un nouveau modèle de justice sociale alimentaire. **Un modèle où l'aide alimentaire, essentielle dans les situations d'urgence, n'est pas la seule option pour accéder à une alimentation, saine et durable**. Il nous faut ainsi travailler sans relâche sur cette dépendance pour faire de ce « droit à la charité » un « droit à l'alimentation ».

Pour cela, une voie, celle de la volonté politique. **Celle qui pense l'accessibilité alimentaire comme un objectif de dignité, un enjeu de santé publique et un levier de transformation pour l'agriculture.** Celle qui tendra vers des actions productrices durables tout en maintenant cette dimension sociale ô combien essentielle. Celle qui passe par l'information aux consommateurs et par l'éducation dans les écoles. Celle qui permettra à chacun·e, de se réapproprier son alimentation et de la choisir.

Cette volonté politique est portée au sein de la Région Bretagne avec l'adoption en 2023 d'un « Plan de Lutte contre la misère et la précarité » : **57 engagements concrets visent à améliorer les conditions de vie des plus vulnérables**. Soutien financier aux principaux réseaux d'aide alimentaire, favorisation de l'accès à des produits locaux de qualité, lutte contre le gaspillage, développement de l'éducation alimentaire, don de denrées des restaurants scolaires des lycées aux associations, la Région s'engage et prend pleinement sa part dans ce défi. Ainsi, en partenariat avec l'Etat, elle soutient des expérimentations autour de la sécurité sociale alimentaire (SSA). Un objectif concret, **garantir à tou·te·s l'accès à des produits alimentaires sains, diversifiés et de qualités.** Pour cela, la SSA repose sur 3 principes : l'universalité, la solidarité et la gestion démocratique. Une proposition déterminante dans la quête d'un nouveau modèle de justice sociale alimentaire.

Dans le pays de la gastronomie, **il nous faut appliquer avec rigueur le Pacte international signé en 1980 et qui prévoit un droit à l'alimentation.** 40 ans après la naissance des « Restos du Cœur », la prise de conscience doit impérativement se muer en sursaut.

L'alimentation est un marqueur social évident et un sujet central en matière de santé publique, de pouvoir d'achat et de transition écologique : elle est au cœur de la lutte contre la pauvreté. **Selon une étude du Credoc de 2022, 16% des Français peineraient à subvenir à leurs besoins alimentaires, soit environ 548 900 personnes en Bretagne.**

La lutte contre la précarité alimentaire ne peut se résumer à la distribution de nourriture aux plus démunis. L'alimentation concentre, pour nombre de nos concitoyens, une préoccupation quotidienne complexe, des arbitrages permanents entre qualité et quantité. **L'injonction à consommer de façon responsable à la fois pour sa santé et pour la planète alors qu'on n'en a pas les moyens, renforce ce sentiment d'évoluer en marge de la société et d'être amputé de sa capacité d'agir.**

Depuis 2018, le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise que « la lutte contre la précarité alimentaire (...) s'inscrit **dans le respect du principe de dignité** des personnes... Elle participe à la reconnaissance et au développement des **capacités des personnes à agir** pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

En Bretagne, sous l'égide du CRALIM[5], il a été décidé d'agir activement contre la précarité alimentaire de manière coordonnée, en évitant les concurrences et les oppositions. En effet, une feuille de route régionale en cours de rédaction vise à rendre lisible les objectifs que sont fixés conjointement les services de l'Etat, de la Région et l'ARS[6] : **améliorer le pilotage et l'articulation des politiques publiques, consolider et accompagner les évolutions du dispositif d'aide alimentaire en tenant compte des enjeux de durabilité.** Les personnes concernées sont au cœur de ce travail via le Conseil régional des personnes accompagnées de Bretagne (CRPA).

De plus, depuis 2020, le Comité régional de l'aide alimentaire animé par la commissaire à la lutte contre la pauvreté et l'élue du Conseil régional en charge du plan de refus de la misère, regroupant les 4 têtes de réseaux de l'aide alimentaire ainsi que l'ABEA[7], l'Andès, Solaal, permet notamment de mener des actions innovantes comme « la semaine des solidarités alimentaires bretonnes » qui s'est tenue du 11 au 19 octobre 2024.

Ce travail réalisé par la Cress et l'institut Agro Rennes-Angers sur la justice sociale alimentaire vient apporter un nouvel éclairage aux travaux en cours menés par les institutions et les acteurs de terrain.

[5] *Comité Régional pour l'Alimentation*
[6] *Agence Régionale de la Santé*
[7] *Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires*

Comment cette étude a-t-elle été réalisée ?

En 2024, la Cress Bretagne a mandaté l'Institut Agro Rennes-Angers pour réaliser une étude autour des enjeux de justice sociale alimentaire. Avec l'appui de Marilyne Huchet, professeur en économie, 5 étudiantes du parcours Ingénieur Agronome spécialisation Agréconomie et Politiques publiques et du master E2AME ont ainsi réalisé ce travail, également soutenu par le pôle alimentation (Sylvie Thoby).

Les objectifs :

- **Étudier et qualifier les notions de précarité et d'insécurité alimentaire en Bretagne** (bénéficiaires de l'aide alimentaire, structures d'accompagnement existantes et leurs interactions)
- **Identifier les dynamiques territoriales en Bretagne et des initiatives inspirantes**
- **Proposer des leviers d'actions concrets aux acteurs de l'ESS ainsi qu'aux politiques publiques**

Après une analyse de la littérature existante sur les concepts, la structuration de l'aide alimentaire et ses limites, des entretiens ont été réalisés auprès :

- de têtes de réseau de l'aide alimentaire
- d'initiatives territoriales
- d'acteurs politiques et de la recherche en sociologie.

Au-delà de la difficulté à collecter de la donnée sur les publics en précarité ou insécurité alimentaire, notamment les personnes en dehors du système d'aide, l'étude met en exergue de fortes inégalités territoriales que ce soit en termes de revenus, mobilité, santé et accès au logement, mais aussi en termes de disponibilités d'offre alimentaire, avec des zones particulièrement fragiles. L'étude souligne ainsi **l'importance des initiatives ancrées localement, notamment portées par des acteurs de l'ESS, apportant des réponses adaptées aux spécificités des territoires**. Enfin, elle préconise des axes de progrès en écho aux problématiques identifiées.

Précautions de lecture

Dans le cadre de cette étude, il est important de préciser **la difficulté d'accéder à des données précises** (littérature récente, diagnostics de précarité alimentaire récents ou absents).

Points clés à retenir

Si l'on observe **une prise de conscience croissante de la société civile et des pouvoirs publics** quant aux enjeux de l'accessibilité alimentaire pour toutes et tous, on constate cependant :

Une difficulté d'accéder aux données

- **Une augmentation des situations de précarité et une hétérogénéité des publics et territoires** rendant complexe le recueil de données
- **Un nombre important de personnes en situation de précarité n'ayant pas recours aux aides** (choix, renoncement ou sans droit)
- **Une littérature récente, notamment à l'échelle des bassins de vie**

Le besoin de renforcer l'articulation des acteurs

- **Une nécessité d'adapter les dispositifs** aux spécificités des territoires et publics
- **Des coopérations à renforcer** entre structures de l'aide alimentaire, initiatives territoriales et pouvoirs publics
- **Des actions souvent segmentées qui nécessiteraient une vision stratégique globale**

Des expérimentations à imaginer

- **L'utilité de soutenir les initiatives locales** favorisant le lien social pour leur capacité d'adaptation
- **La pertinence de soutenir l'expérimentation SSA** pour imaginer une approche universelle
- L'intérêt de développer des **ateliers de transformation et de solutions logistiques**

Définitions et concepts

Le **droit à l'alimentation** est défini comme : *« le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne ».*

Intégré dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1946 (art. 25), cette définition a connu des évolutions et précisions par la FAO[8] en 1966, puis par la Banque Mondiale en 1986 qui utilisera le terme d'**insécurité alimentaire**.

D'autres termes sont aussi employés :

- **La pauvreté alimentaire :** Cette expression est une sous-catégorie de l'insécurité alimentaire accentuant l'absence de ressources financières suffisantes.
- **La justice et la démocratie sociale alimentaire:** intègrent deux nouvelles dimensions, celle de l'équité tout au long du système agro-alimentaire mais aussi de réappropriation de celui-ci par les citoyens.[9]
- **La précarité alimentaire :** *« situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri »* - *Labo de l'ESS, 2020*

La précarité alimentaire met l'accent sur les dimensions sociales. Elle dépasse ainsi la simple question de la quantité ou de la qualité nutritionnelle pour établir **un lien plus large entre alimentation et processus d'exclusion sociale.**

[8] *FAO : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*
[9] *Paturel, D. (2018). Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire… de quoi parle-t-on ?*

Cadre institutionnel de l'aide alimentaire

Le système d'aide alimentaire est structuré de l'échelle européenne jusqu'au local pour tenter de répondre de manière efficiente aux besoins des personnes en situation de précarité.

En Bretagne on compte 175 structures habilitées nationalement et 107 régionalement[10]. La Région dispose de ses propres services pour renforcer la lutte contre la précarité alimentaire par le biais du CROUS[11], de la DRAAF[12], du Service régional de l'alimentation (SRAL) et du Comité régional pour l'alimentation (CRALIM).

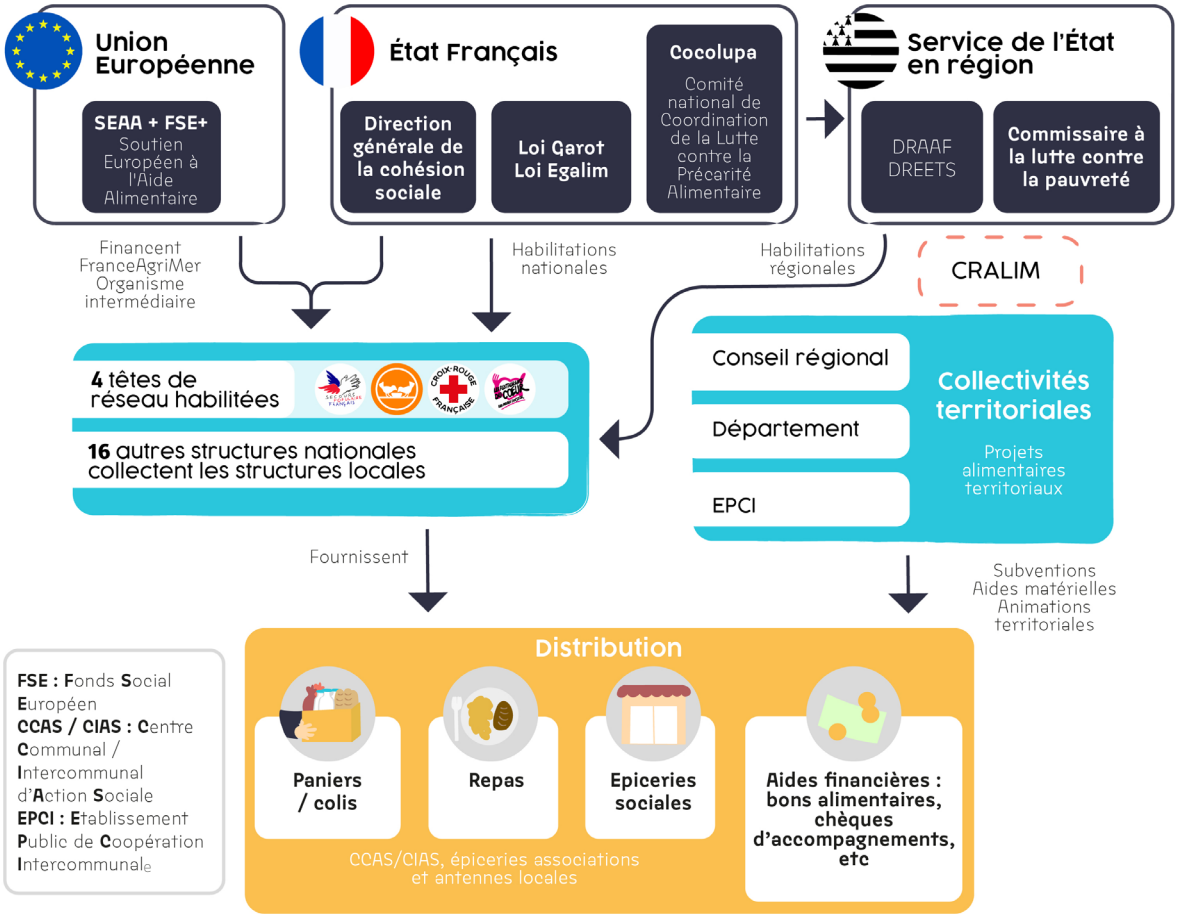

[10] *ABEA – guide du don alimentaire – Novembre 2023*
[11] *Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires*
[12] *Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Fôret*

Caractéristiques des bénéficiaires bretons

En confrontant les données[13] des risques de précarités alimentaires avec la localisation des points d'aides existants, **trois typologies de territoires apparaissent plus vulnérables** :

Les zones rurales éloignées

Ces territoires sont **les plus préoccupants**. On retrouve notamment le **Centre Bretagne et les Monts d'Arrée** mais aussi le Pays de Fougères et de Dol de Bretagne. La population y est davantage composée de personnes âgées, **seules et avec des revenus faibles.** Les initiatives d'aides alimentaires y sont moins nombreuses et la **question de la mobilité et de l'accessibilité à des points de distribution plus prégnante.**

Des zones spécifiques

Une **tension exacerbée** apparaît sur des zones spécifiques, principalement littorales. Il s'agit notamment des territoires de **Concarneau et Morlaix** mais aussi Auray, Vannes ou Lannion. La part des ménages pauvres y est moindre en moyenne, mais certaines tensions, notamment sur le logement, très présentes et **les points d'aide alimentaire quasi inexistants, rendent plus vulnérables les personnes en précarité alimentaire.**

Les grandes villes : Rennes, Brest, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc et Saint-Malo

Si ces territoires sont les plus fournis en structures d'aide alimentaire, souvent variées (épicerie, restauration, distribution...), ils présentent également une **forte concentration de personnes en précarité financière** et donc une précarité alimentaire accrue. La pression sur le logement (loyers et accessibilité logement social) est une caractéristique commune ainsi que **la présence de publics plus à risques tels que les étudiant·e·s, jeunes actif·ve·s et migrant·e·s**.

Les freins à l'accès à l'aide alimentaire

Chiffre clé

Seule une personne sur deux pouvant bénéficier de l'aide alimentaire y a recours.
(CREDOC - 2022)

Ce non-recours est difficile à évaluer[14], notamment en raison des conditions d'éligibilité d'accès qui diffèrent selon les structures. Il apparaît en outre qu'une partie des bénéficiaires ont un recours intermittent à l'aide, soit parce qu'ils·elles n'y ont plus droit, soit parce qu'ils·elles se tournent vers des alternatives ou qu'ils·elles n'en ont plus besoin.

Enfin, certains publics ne sont pas couverts par les statistiques et sont invisibilisés, comme les jeunes de moins de 25 ans n'ayant pas droit au RSA[15] et les travailleur·se·s aux revenus supérieurs aux minima sociaux mais restant précaires.

Si la quantification est difficile, 7 freins à l'accès à l'aide alimentaire sont identifiés :

- **honte et acceptabilité sociale**
- **complexité administrative**
- **modalités pratiques (éloignement, horaires...)**
- **manque d'informations**
- **contribution financière**
- **contexte d'accompagnement**
- **spécificités du milieu rural (éloignement des services notamment alimentaires et de santé, population plus isolée et âgée...)**

[13] Données de la DREETS : Précarité alimentaire en Bretagne : une diversité de profils à risque et un accès à l'aide alimentaire variable selon les territoires, 2024
[14] Etude de l'Association de Recherche et d'Echanges en Anthropologie et Sociologie (AREAS) et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), 2016
[15] Revenu de Solidarité Active

ESS et démocratie alimentaire : des initiatives inspirantes

Bien que structuré, le système d'aide alimentaire français connaît des limites, notamment face à l'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire et à la diversification de leurs profils. **Ce système ne semble pas résoudre les causes structurelles de l'insécurité alimentaire, et ce qui était pensé comme un dispositif ponctuel se pérennise.** Cette approche soulève un paradoxe majeur : cette solution palliative, bien qu'essentielle, ne traite que les symptômes de la précarité tout en entretenant une forme de dépendance pour les populations concernées. Cette dépendance aux dons et aux invendus engendre une instabilité et une incertitude quant à la quantité et à la qualité des denrées disponibles[16] et inscrit les bénéficiaires dans une logique de charité, plutôt que dans un droit à l'alimentation librement choisie[17].

Face à cela, des initiatives cherchent à repenser l'aide alimentaire pour la rendre plus durable et respectueuse du choix des bénéficiaires.

[16] *Etude Profils - Banques Alimentaires, 2023*
[17] *FAQE, 2023*

Cultiver le lien social et nourrir

« Ce qu'on veut dans nos jardins, c'est le mélange de tous les publics. C'est l'un des fondamentaux de notre association » *- Joseph Argouarc'h, président de l'association Les Jardins Solidaires de Dinan*

Afin de permettre l'accès à des produits frais et locaux et de réduire la dépendance de l'aide alimentaire aux dons des GMS[18], l'association **Les Jardins Solidaires de Dinan** propose à des bénévoles et des bénéficiaires de dédier une demi-journée par semaine à des activités de maraîchage dont la production leur revient pour moitié, tandis que l'autre moitié est donnée aux structures d'aide alimentaire, notamment via un conventionnement avec le Secours Populaire.

En savoir + : ess-bretagne.org

Chiffre clé

En 2024, les Jardins solidaires ont récolté plus de 30 tonnes de légumes, en majorité pour l'aide alimentaire.

Réseau CoopéraTerre

Dans le Centre Bretagne ce sont 3 structures de l'ESS (l'association Alimentation Bien Commun, la SCIC Le Bois du Barde et la MFR de Loudéac) qui proposent **l'accompagnement à l'émergence de 10 jardins avec des collectifs locaux sur leur territoire d'activité : Coopérateterre.**

Les communes sont sollicitées afin de mettre à disposition des terrains et faciliter des aménagements. Ces jardins se veulent accessibles et ouverts à tous les citoyen·ne·s sans qu'il·elle·s aient besoin de préciser s'il·elle·s viennent pour de l'aide alimentaire ou non.

« Chacun·e vient pour des raisons différentes sans avoir à se justifier ou s'expliquer.» *- Joseph Argouarc'h, président de l'association Les Jardins Solidaires de Dinan*

En savoir + : riem-asso.com

[18] *Grandes et moyennes surfaces*

Agir en collectif pour favoriser l'accessibilité et la démocratie

L'Elfe (Epicerie Locale Favorisant l'Entraide), est une épicerie associative solidaire et mobile, via le Caravrac facilitant ainsi l'**accessibilité géographique** sur 11 communes autour de Mauron. Les adhérent·e·s sont invité·e·s à échanger sur le choix des produits proposés. Ces derniers sont vendus et certains proposés à prix libres. L'association propose également des événements comme des soupes solidaires. **Les recettes viennent en partie alimenter une caisse solidaire. Toute personne se considérant dans le besoin (pas de justificatif) peut solliciter cette caisse pour une prise en charge de 50% de ses courses.**

D'autres initiatives comme le **réseau VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun)** propose le développement de **groupements d'achats dans des quartiers prioritaires.** Le projet de l'association est orienté vers **l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité et des prix accessibles**, grâce à la réduction des coûts intermédiaires et superflus (limitation des emballages notamment). Ces projets associent divers partenaires : bailleurs, centres sociaux, MJC[19], écoles et collèges, collectivités locales et autres associations permettant aux habitants de ces quartiers de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi.

En savoir + :
rennes.vrac-asso.org
finistere.vrac-asso.org
lelfe.org

SSA, une piste vers un système alimentaire plus juste, durable et universel ?

Depuis quelques années, des réflexions émergent autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation, qui propose **un accès universel et inconditionnel à une alimentation choisie**, sur le modèle de la Sécurité Sociale classique[20]. Plutôt que de dépendre de dons et d'invendus, ce modèle repose sur une **contribution collective permettant à chacun d'accéder à une alimentation de qualité en fonction de ses préférences et besoins**. Des expérimentations sont menées entre autres en Gironde et à Montpellier et des collectifs se créent localement en Bretagne.

L'étude met en avant des atouts de la SSA comme le choix des critères de conventionnement (AMAP[21], magasin, restaurant, service de portage à domicile, ...) qui favorise un ancrage nouveau dans le territoire des producteurs locaux mais aussi des épiceries, **consolidant le tissu économique ; des lieux devenant vecteurs de mixité sociale et de sensibilisation** au 'bien manger', des **effets positifs sur la santé** ou encore **l'affranchissement de la stigmatisation** des personnes. Des points d'attention ont été relevés par les acteurs enquêtés, comme l'importance de l'implication et de l'accompagnement des participant·e·s dans le processus de construction, la mise en place d'une méthodologie partagée pour le conventionnement des produits et lieux de ventes, le maintien d'actions favorisant le lien social et l'orientation des personnes dans le besoin ou encore la prise en compte des structures alimentaires existantes sur le territoire concerné.

En savoir + : securite-sociale-alimentation.org

[19] *Maison des Jeunes et de la Culture*
[20] *Collectif de la Sécurité Sociale de l'Alimentation, 2021*
[21] *Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne*

Pistes d'action

Pour répondre aux enjeux de l'accès à une alimentation saine et durable pour tou·te·s, au-delà du système d'aide actuel, essentiel mais insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins, de nombreux **champs d'actions peuvent être investis** : tissu nourricier agroécologique, ateliers de transformation territoriaux, mutualisation de la logistique (locaux et transport), implantation de commerces, notamment ruraux, politique de sensibilisation et d'éducation cohérente intégrant une régulation de la publicité, implication des entreprises via la RSE[22].
Les acteurs de l'ESS prennent leur part dans ces ambitions en coopération avec les acteurs publics et doivent/peuvent être soutenus. Nous identifions trois leviers d'actions principaux :

1
Favoriser la coopération entre les acteurs des territoires en articulation d'une politique publique coordonnée intégrant les PAT[23]

2
Valoriser et accompagner les initiatives ESS locales apportant des réponses plus individualisées, tenant mieux compte des contextes et besoins spécifiques

3
Soutenir et suivre des expérimentations innovantes à l'échelle de bassins de vie alliant pratiques démocratiques et accessibilité financière

À l'échelle des territoires, **les pôles de développement de l'ESS et les TAg BZH** sont une porte d'entrée pour les acteurs ESS et les collectivités qui souhaitent impulser des actions et développer leur réseau.
En tant que tête de réseau régionale de l'ESS, **la Cress favorise la structuration de filières** en réponse aux enjeux de la transition écologique et de la cohésion sociale.

[22] Responsabilité Sociétale des Entreprises [23] Projet Alimentaire Territoriaux

Aller + loin

Ressources complémentaires

Étude complète - Justice sociale alimentaire : vers une alimentation choisie par les consommateur·rice·s

Réseau ESS Bretagne - www.ess-bretagne.org

Étude DREETS, 2023 - Précarité alimentaire en Bretagne : une diversité de profils à risque et un accès à l'aide alimentaire variable selon les territoires

Plan de lutte contre la misère et la précarité de la Région Bretagne - www.bretagne.bzh

Étude du Conseil National de l'Alimentation, 2022 - Précarité alimentaire : de quoi parle-t-on ?

Étude INSEE, 2022 - La précarité alimentaire en France

Étude COCOLUPA, 2023 - Animer la gouvernance de la politique de lutte contre la précarité alimentaire en France.

Étude du CIVAM et du Secours catholique, 2024 - L'injuste prix de notre alimentation, quels coûts pour la société et la planète

Étude Banques Alimentaires, 2023 - Études Profils

Étude AREAS et ORS, 2016 - Le non recours et le renoncement à l'aide alimentaire

Étude CSA, 2023 - Qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ?

Étude FAGE, 2023 - Baromètre de la précarité étudiante

Remerciements

Publication réalisée à partir du rapport écrit par **Louise CHEVALLIER, Amélie DAUBRESSE, Pauline DODARD, Joséphine LEFEVRE, Anaïs LUCHINI** de l'Institut Agro Rennes-Angers, accompagnées par **Marilyne HUCHET et Sylvie THOBY.** Relecture réalisée par **les Pôles ESS des Pays de Fougères et Morlaix.**

Contact

Lysiane Balanant
Chargée de mission Agriculture, alimentation & ESS
07 57 18 30 33 / lbalanant@cress-bretagne.org

Impression : ImprigraphGroupe
Illustrations : Marie Alams